

# CARENE

## **AVIS D'ENQUETE** **PUBLIQUE**

### **SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE TRIGNAC**

Par arrêté n°00199 du .mai 2018, Monsieur le Président de la CARENE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 7 du PLU de la commune de TRIGNAC qui porte sur la modification du règlement de la zone AU3.

***L'enquête publique se déroulera du lundi 11 juin 2018 au jeudi 12 juillet 2018***

Par décision n°, E18000091 / 44 le Président du Tribunal Administratif de Nantes a nommé Mme MANOUKIAN – ROBIC, commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête relatives au projet, ainsi que le registre d'enquête seront mis à disposition du public, pendant la durée de l'enquête, en mairie de TRIGNAC, sis 11 place de la Mairie 44570 TRIGNAC, aux heures et jours habituels d'ouverture. Les pièces des dossiers seront également visibles sur les sites internet de la ville de TRIGNAC : [www.ville-trignac.fr](http://www.ville-trignac.fr) et de la CARENE : [www.agglo-carene.fr](http://www.agglo-carene.fr).

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur ledit registre ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : mairie de TRIGNAC, 11 place de la Mairie 44570 TRIGNAC ou par courrier électronique à l'adresse mail : [stm@mairie-trignac.fr](mailto:stm@mairie-trignac.fr) en précisant pour l'un ou l'autre des modes d'envoi l'objet : « à l'attention du commissaire enquêteur, modification n°7 du PLU de TRIGNAC ».

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de TRIGNAC les :

<b>Dates de permanence</b>	<b>Horaires</b>
Lundi 11 juin 2018	De 9H00 à 12h00
Vendredi 22 juin 2018	De 9H00 à 12h00
Mardi 03 juillet 2018	De 13h30 à 17h00
Jeudi 12 juillet 2018	De 13h30 à 17h00

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Les informations techniques relatives aux dossiers peuvent être demandées auprès de M Alain DELAUNAY, directeur des Services Techniques à la mairie de TRIGNAC (Tél : 02 40 90 01 83) et les informations liées à la procédure auprès de Mme Mireille RADENAC chargée de mission planification à la CARENE (Tél : 02.51.16 48 38).

Une copie des rapports et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de Loire-Atlantique et au président du Tribunal Administratif de Nantes. Ils seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la CARENE et au service urbanisme de la mairie de TRIGNAC ainsi que sur leur site internet.